Aléa très fort du risque feu de forêt
Zones rouges et oranges du PPRi de l'Ouvèze (cf. détails en annexe du PLU)
Secteur soumis à des nuisances sonores
Elément patrimonial au titre du L151-19 du CU
Elément pouvant changer de destination (L151-11-2° du CU)
Espace Boisé Classé (L113-1 du CU)
Emplacement réservé (L151-41 et suivants du CU)
Espace paysager inconstructible (L151-19 CU)
Secteur de taille et de capacité limitées
Secteur à orientation d'aménagement
Espace de corridor écologique

Zones et secteurs du PLU
Zone urbaine dense et patrimoniale du village UA
Zone urbaine à vocation mixte UB
Secteur urbain à vocation de logements et en assainissement autonome UBa
Zone à urbaniser à vocation d'activité AUA
Zone à urbaniser à vocation de logements AUB
Zone à urbaniser stricte (non réglementée) 2AU
Zone agricole A
Secteur agricole avec des activités existantes Aa (stecal)
Secteur agricole d'équipements collectifs Ae (stecal)
Secteur agricole du Domaine de Cabasse Ah (stecal)
Secteur agricole protégé Ap
Zone naturelle N
Secteur naturel d'équipements collectifs Ne (stecal)
Secteur naturel de jardins Nj
Secteur naturel protégé Np

Commune de SEGURET
Hôtel de ville, Place de Longchamp, Quartier La Combe, 84110 SEGURET
Téléphone : 04.90.46.91.06 / Télécopie : 04.90.46.82.33
Courriel : mairie.seguret@orange.fr

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE SEGURET (84)



4c. REGLEMENT GRAPHIQUE VILLAGE - 1/1.500e

Dates :

Révision générale du POS / élaboration du PLU prescrite par DCM du 13/05/2015
Règlement National d'Urbanisme entré en vigueur le 27/03/2017
PLU arrêté par DCM du 08/04/2021
PLU approuvé par DCM du .....

DCM : Délibération du Conseil Municipal

DOCUMENT ARRETE LE 08/04/2021

POULAIN URBANISME CONSEIL
223 ch du Malmont-Figanières, 2bis Les Hauts de l'Horloge, 83300 DRAGUIGNAN
Email : contact@poulain-urbanisme.com

0 100 mètres

N